



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2022

**Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, annoncent un allègement progressif de certaines conditions actuellement en vigueur pour les déplacements entre l'Hexagone et les outre-mer.**

Dans ce cadre :

- Les motifs impérieux depuis ou vers les outre-mer ne seront plus obligatoires pour les passagers non-vaccinés, à l'exception de Wallis-et-Futuna ;
- Un test négatif à la Covid-19 ne sera plus demandé à l'embarquement pour les passagers vaccinés ;
- Le port du masque ne sera plus obligatoire dans les déplacements, y compris en avion. Il reste néanmoins un moyen efficace de se protéger et de protéger les autres dans les espaces clos.

Cette réduction tient compte de l'amélioration de la situation épidémique au niveau national et du recul des niveaux d'hospitalisation, même si la 5ème vague n'est pas encore terminée et que la vigilance de chacune et de chacun doit rester de mise.

Enfin, il convient de rappeler que seule la vaccination permet de lutter efficacement et durablement contre le virus. Une campagne de promotion des vaccins, en particulier hors ARN-messenger, sera donc lancée prochainement.

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

### CONTACTS PRESSE

**Ministère des Outre-mer**

[mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)

**Ministère des Solidarités et de la Santé**

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

[Désinscription ici](#)